

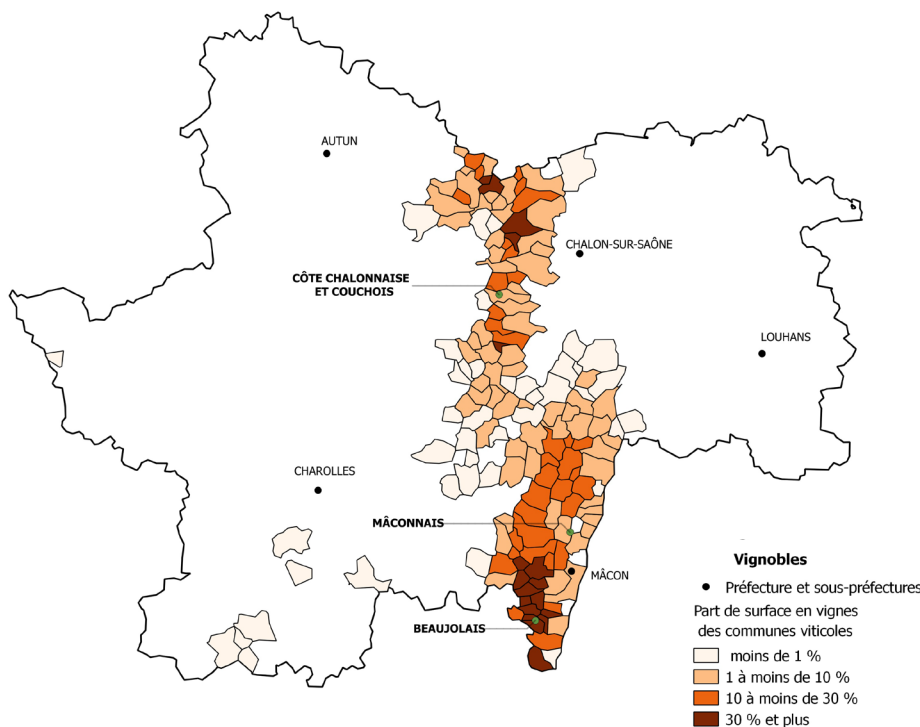
La filière viti-vinicole en Saône-et-Loire :

le système coopératif est très présent dans l'élaboration et la commercialisation du vin

Le vignoble de Saône-et-Loire est le plus méridional de Bourgogne. Avec un quart des surfaces en vigne et 12 800 hectares plantés, c'est le second du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Il s'étend de Chagny au nord en Bourgogne, traverse la Côte Chalonnaise et le Mâconnais et se termine au sud sur le vignoble du Beaujolais à Romanèche-Thorins. Ce sont 1 600 exploitations, la plupart de petites exploitations individuelles, qui mettent en valeur ce territoire viticole. La commercialisation est faite pour presque la moitié des volumes par des caves coopératives. Au total, plus de 3 900 salariés sont employés dans les établissements de la filière viticole. Près d'un exploitant sur deux a plus de cinquante ans et pour la moitié d'entre eux, leur succession est incertaine.

Pierre Froissart, Nellie Rodriguez, Draaf et Mélanie Bouriez, Insee

1 Un vignoble qui traverse le département du nord au sud



Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

Le vignoble de Saône-et-Loire est orienté nord-sud. Sa partie septentrionale, la Côte Chalonnaise et Couchois, couvre 4 430 hectares. Elle offre des crus comme le Givry ou le Mercurey ainsi que deux appellations régionales propres à la côte, le Bourgogne Côte Chalonnaise et le Bourgogne Côtes du Couchois. Plus au sud, le Mâconnais s'étend sur environ 35 kilomètres du nord au sud et 6 920 hectares. Il porte des crus tels le Pouilly-Fuissé ou Pouilly-Vinzelles qui s'épanouissent aux pieds des deux roches monumentales, la Roche de Vergisson et la

Roche de Solutré. Le Saint-Véran ainsi que des appellations régionales propres au Mâconnais complètent ce portefeuille de vins reconnus. Au sud du département, une petite partie du vignoble du Beaujolais s'étale sur près de 1 200 hectares (figure 1).

Deux sous-sols distincts dans le vignoble

La composition du sous-sol diffère entre les vignobles du nord et ceux du sud de la Saône-et-Loire. La Côte Chalonnaise, prolongement

Un peu d'histoire...

Le vignoble de Saône-et-Loire a été conduit, comme ses homologues du nord de la Bourgogne, par des moines. Mais ici plus qu'ailleurs, l'implantation toute proche de l'abbaye de Cluny et son ordre qui suit la Règle bénédictine « ora et labora » (prie et travaille) a contribué au développement du vignoble du département. Celui-ci assurait ainsi la richesse et la prospérité de l'Abbaye.

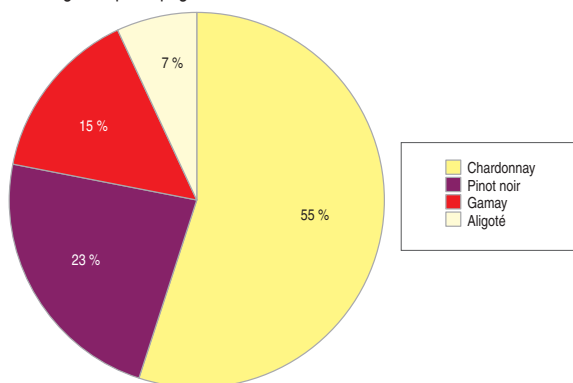
L'orientation qualitative du Mâconnais doit son origine dans les querelles avec son voisin du Beaujolais. La contrainte douanière exercée par la ville de Lyon favorisait le vignoble du Beaujolais et handicapait les marchands de vin du Mâconnais qui devaient s'acquitter d'un lourd péage dès leur arrivée dans le port de Villefranche-sur-Saône. Cette contrainte douanière eut pour conséquence la recherche de qualité pour ses vins blancs en vue de s'ouvrir des marchés vers le nord et notamment Paris.

Il n'en reste pas moins que les vigneron du Mâconnais s'autorisèrent la culture du Gamay sur des sols cristallins qui font transition avec le Beaujolais tout proche. Cette forte présence du Gamay, atypique par rapport au reste du vignoble bourguignon, s'explique par le fait qu'en 1395, date de l'interdiction par Philippe le Hardi du Gamay sur les terres de Bourgogne, le Mâconnais n'appartenait pas au duché de Bourgogne. Cette dualité historique et géologique permet encore aujourd'hui au Mâconnais d'être le trait d'union entre la Côte Chalonnaise, au nord, et le Beaujolais au sud.

de la Côte de Beaune, résulte de l'effondrement du fossé bressan avec en majorité des sols argilo-calcaires où sont produits les blancs et des sols moins argileux où sont cultivés les rouges. Le Mâconnais est, dans sa partie nord, structuré de sols bruns calcaires issus

2 Plus de la moitié des vignes plantées en Chardonnay

Répartition du vignoble par cépage



Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

du Jurassique. Dans sa partie sud, ce sont essentiellement des sols siliceux, sableux et argileux, terrains propices au Gamay noir à jus blanc, le cépage du Beaujolais.

Chardonnay et Pinot Noir dominant sur le vignoble

La vinification des raisins se décline pour deux tiers sous forme de vin blanc et un tiers de vin rouge. Le Chardonnay est le cépage majoritaire du département. Il produit des vins blancs élégants comme le Montagny ou le Pouilly-Fuissé. Second cépage, le Pinot noir s'illustre dans l'élaboration des crus rouges du Mercurey et du Givry. Le Gamay, présent à hauteur de 15 %, une part importante pour la Bourgogne, préfigure le vignoble du Beaujolais au sud du département. Les crus du Beaujolais, Saint-Amour, Julienas et Chenas peuvent être produits dans le département

3 Plus de 90 % de la production en appellation Bourgogne

Production du vignoble selon la dénomination

Dénomination	Surface récoltée (en ha)	volume (en hl)	Blanc (en %)	Rouge (en %)	Rosé (en %)
AOP Village	7 581	454 443	80	19	1
AOP Régionale	2 684	166 608	45	54	1
AOP Crémant de Bourgogne	922	68 011	99	/	1
AOP Beaujolais	1 179	55 869	3	96	1
Indication Géographique Protégée	14	620	50	35	15
Autres	62	3 375	69	18	13
Ensemble	12 442	748 926	68	31	1

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

de Saône-et-Loire. Le Bouzeron est la seule appellation Village des vins de Bourgogne élaborée à partir de l'Aligoté, quatrième cépage du département (figure 2).

Une majorité d'appellations Village

En Saône-et-Loire, plus de 60 % des volumes de vin sont produits sous une

Une grande tradition de coopératives

Le système coopératif existe dans tout le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura mais celui de Saône-et-Loire est le plus important. Onze caves coopératives assurent un maillage du territoire du nord au sud. Cette forte implantation provient de la combinaison de deux crises, celle du phylloxéra et celle de 1929. Après la crise du phylloxéra, la replantation des vignes donne un vignoble jeune et très productif. Une récolte abondante commercialisée par les négociants et non par les viticulteurs tirent les prix vers le bas. La crise financière accentue cette tension sur les prix. La création de coopératives, par la mutualisation des moyens de production et de vinification permet de faire face à cette situation. Elle assure aussi une meilleure maîtrise de la commercialisation et donc du prix des produits. Dans un premier temps, la vente des vins se fait essentiellement en vrac. Puis les coopératives vont améliorer leur système de production et de distribution et ainsi répondre à la demande croissante de vins de qualité. La vente se fera de plus en plus en bouteilles, certaines coopératives n'hésitant pas à investir dans des chaînes d'embouteillage. La dernière étape de développement des coopératives intervient avec la fusion de plusieurs d'entre-elles, parfois à un niveau interdépartemental. Ces unions leur permettent désormais de valoriser au mieux leurs productions.

4 Les établissements de la commercialisation des boissons relativement peu présents en Saône-et-Loire

Répartition des salariés de la filière selon le segment

Segments	Établissements		Effectifs salariés	
	Nombre	Nombre	Répartition par segment dans le département (en %)	Répartition par segment dans le bassin viticole (en %)
Activités agricoles	1 612	1 670	43	42
Fabrication de matériel viti-vinicole	21	870	22	16
Commerce de gros de matériel viti-vinicole	56	280	7	5
Industrie des boissons	40	230	6	7
Commercialisation de boissons	203	720	18	27
<i>dont commerce de gros de boissons et intermédiaires</i>	<i>117</i>	<i>630</i>	<i>16</i>	<i>24</i>
<i>dont commerce de détail de boissons</i>	<i>86</i>	<i>90</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
Activités de services et organismes professionnels	23	160	4	3
Ensemble	1 955	3 930	100	100

Source : Insee, Clap 2014, traitements Draaf-Insee

5 Un quart des exploitations viticoles sont des EARL

Répartition des exploitations* selon leur catégorie juridique

Catégorie juridique	Exploitations			Surface (en ha)		
	Nombre	Part (en %)	Part dans le bassin (en %)	Totale	Moyenne	Moyenne du bassin
Exploitation individuelle	928	57,4	57,6	4 313	4,6	4,6
Entreprise À Responsabilité Limitée (EARL)	387	23,9	19,7	4 749	12,3	11,7
Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)	126	7,8	8,5	1 908	15,1	13,4
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)	59	3,7	3,4	1 010	17,1	13,9
Autres	116	7,2	10,8	801	6,9	8,4
Ensemble	1 616	100,0	100,0	12 781	7,9	7,5

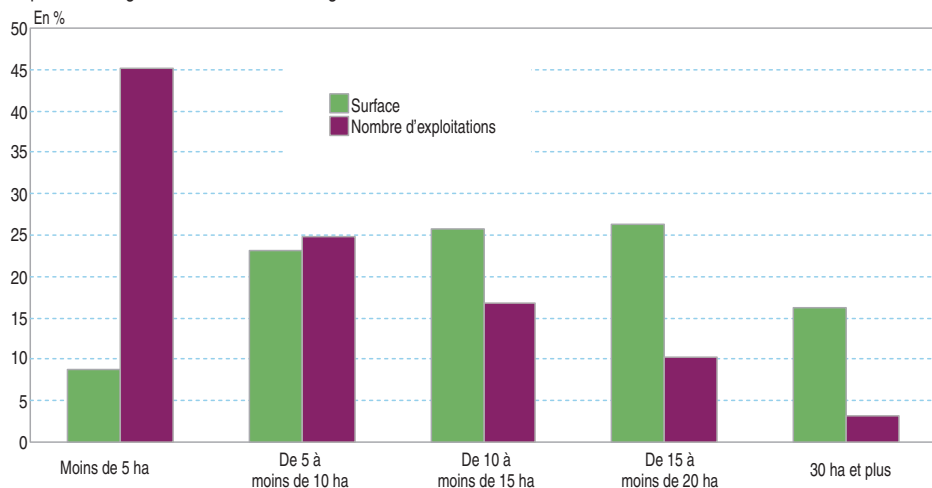
*Les exploitations sont ici comptabilisées au lieu d'implantation de leur siège

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

6 La moitié des exploitations comptent entre 5 et 30 hectares et mettent en valeur les trois quarts des surfaces

Répartition du vignoble selon la surface en vigne du domaine



Note de lecture : 45 % des exploitations mettent en valeur moins de 5 hectares de vigne soit 9 % du vignoble

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes.

Source : Douanes, CVI 2014

des dix appellations Bourgogne Village du département. Celles-ci sont en 2014 le produit de 7 580 hectares récoltés pour une production de 454 000 hectolitres. Les Appellations Régionales, Côte Chalonnaise, Couchois ou Mâcon sont récoltées sur 2 700 hectares et représentent 22 % de la production départementale de vin. Particularité de la Saône-et-Loire, près de 10 % des vins sont produits en Beaujolais dont la zone d'appellation déborde sur le sud du département (figure 3).

Les densités de plantation s'échelonnent de 5 000 pieds à l'hectare pour les vins de la Côte Chalonnaise et des Appellations d'Origine Protégée (AOP) Régionale à 8 000 pieds pour le Givry, le Mercurey ou le Pouilly-Fuissé. Les mâcons respectent une densité de plantation intermédiaire de 7 000 pieds à

l'hectare. Les beaujolais contraints par leur cahier des charges, ont une densité de 5 000 pieds à l'hectare.

Forte présence du système coopératif

Sur les 750 000 hectolitres de vins produits en 2014, les caves coopératives (cf. encadré) en ont vinifié les deux cinquièmes, soit 330 000 hectolitres pour un chiffre d'affaires de plus de 120 millions d'euros. La filière coopérative emploie 200 salariés. Les coopératives les plus importantes comme les caves de Buxy, Lugny ou des Terres Secrètes ont entre 30 et 50 salariés. Les vins y sont principalement commercialisés en bouteille. Quant aux viticulteurs, ils réalisent 40 % de la production vinicole en caves particulières. Le reste de la

récolte est traité par le négoce, que ce soit sous forme de moûts ou de vendanges fraîches. Les vins de Saône-et-Loire s'exportent bien. En 2016, il s'est vendu à l'étranger, hors appellations régionales, près de 16 millions de bouteilles pour une valeur d'environ 90 millions d'euros. Les principales destinations sont les États-Unis, le Royaume-Uni et la Belgique.

Surreprésentation de l'emploi dans la fabrication de matériel viti-vinicole

La filière viti-vinicole emploie 3 900 salariés en Saône-et-Loire. Comme dans l'ensemble du bassin, les activités agricoles constituent le premier employeur de la filière : 43 % des salariés y travaillent, notamment pour les travaux de la vigne (figure 4). Du fait des caractéristiques de ces travaux, constitués de tâches manuelles physiques, deux tiers de ces salariés sont des hommes et 37 % ont moins de 40 ans. Parmi ces 1 670 salariés employés dans les activités agricoles, deux tiers travaillent à temps plein soit un volume de travail de 1 400 équivalents temps complet. À cette main d'œuvre permanente s'ajoutent les saisonniers, qui viennent renforcer les effectifs lors de la taille ou de la vendange. Ils travaillent en moyenne 15 jours par hectare et par an, soit un volume de travail de 800 salariés en équivalents temps plein. En 2010, les exploitations viticoles ont signé 17 400 contrats de saisonniers pour 189 000 jours de travail.

La fabrication et la commercialisation de matériel viti-vinicole emploient 29 % des salariés de la filière contre seulement 21 % à l'échelle du bassin. Ce sont majoritairement des ouvriers ou des professions intermédiaires et huit salariés sur dix sont des hommes. Avec 870 salariés, le secteur de la fabrication de matériel viti-vinicole composé d'une vingtaine d'établissements représente à lui seul 22 % de l'emploi salarié de la filière. Deux établissements situés dans

la zone d'emploi de Chalon sur Saône, « Saint Gobain emballage » et « Amcor flexible capsules France » sont les deux plus gros employeurs de la filière dans le département.

Troisième employeur, la commercialisation de boissons ne rassemble que 18% des salariés de la filière. Ce segment d'activité est sous-représenté dans le département en raison notamment de la forte présence des coopératives, classées dans l'industrie des boissons mais qui commercialisent directement leur production. Parmi les quelque 120 établissements du commerce de gros, une quinzaine emploie plus de 10 salariés, deux plus de 100 : « La compagnie vinicole de Bourgogne » dans la zone d'emploi de Chalon-sur-Saône et « Les vins Georges Duboeuf » dans celle de Mâcon. Près de quatre salariés sur dix du commerce de boissons sont employés et quatre sur dix sont des femmes. Ces salariés sont plus jeunes dans le commerce de détail avec 47% de moins de 40 ans.

Un quart des exploitations ont opté pour le statut d'EARL

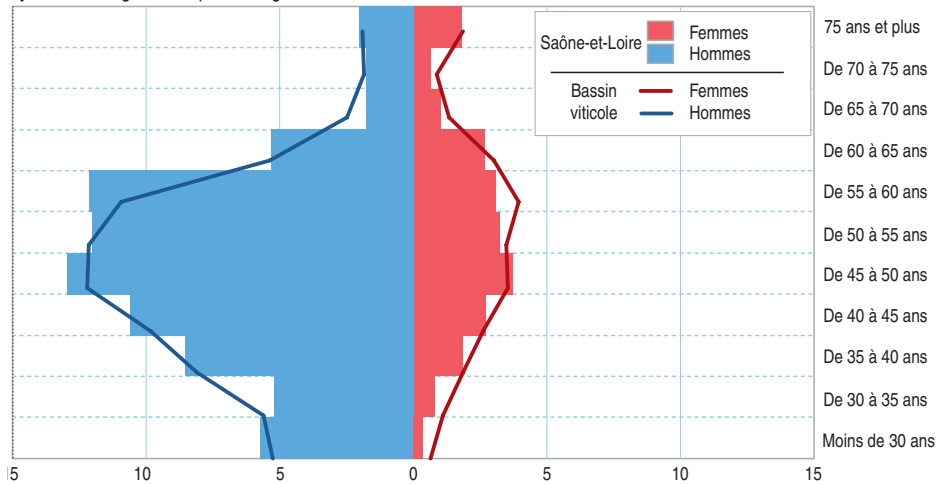
En Saône-et-Loire, plus de 1 600 exploitations possédant plus de 10 ares de vignes mettent en valeur le vignoble. Elles s'étendent en moyenne sur une surface de 8 hectares. Parmi elles, 80 se sont converties à l'agriculture biologique et exploitent 5% du vignoble du département, une part inférieure à la moyenne du bassin (7%). La majorité des structures viticoles sont des exploitations individuelles (figure 5). Elles mettent en valeur moins de 5 hectares de vignes, une taille comparable à celle cultivée dans le reste du bassin. Lorsque les exploitations fonctionnent sous forme sociétale, l'organisation en Entreprise à Responsabilité Limitée (EARL) est privilégiée et représente près d'un quart des exploitations viticoles de Saône-et-Loire. Les structures sociétales valorisent un hectare de plus qu'en moyenne dans le bassin, soit 13,5 hectares en moyenne. Cinquante domaines de Saône-et-Loire exploitent plus de 30 hectares. Le département se situe ainsi au 2^e rang au sein du bassin en termes de grandes structures viticoles, derrière l'Yonne. Les petits domaines restent cependant fréquents, puisque 45% des exploitations ont moins de 5 hectares de vigne. (figure 6).

Plus de 2 000 exploitants viticoles

Près de 2 100 exploitants dirigent ces structures viticoles en 2010, soit 1 660 emplois en équivalent temps plein. Comme dans l'ensemble du bassin, plus des trois quarts des chefs d'exploitation du département sont non salariés. Deux tiers des exploitants travaillent

7 Une répartition entre les hommes et les femmes proche de la moyenne du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

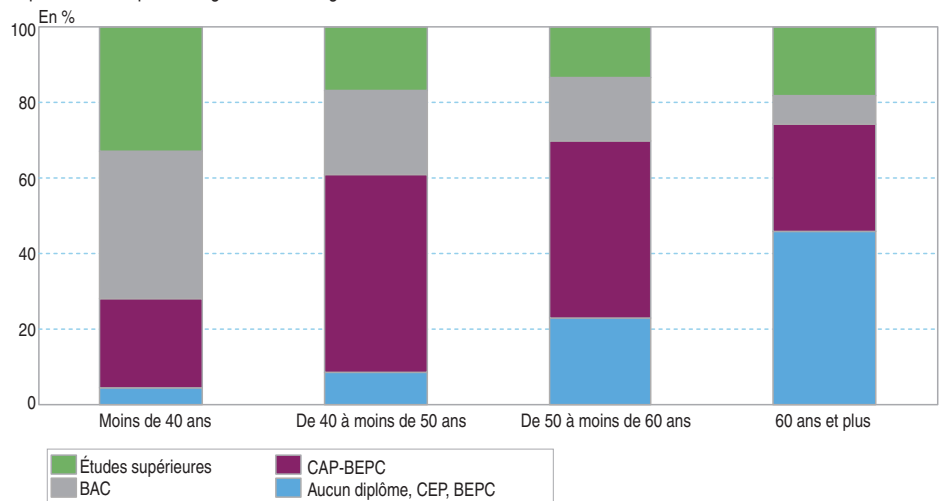
Pyramide des âges des exploitants agricoles



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

8 Un niveau de formation supérieur au baccalauréat pour un tiers des jeunes exploitants

Répartition des exploitants agricoles selon l'âge et le niveau d'études



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

à temps complet, une part qui dépasse 90% pour les non salariés, supérieure à la moyenne du bassin.

Près de huit exploitants sur dix sont des hommes (figure 7). Ils sont, comme dans l'ensemble du bassin, relativement âgés : 47% d'entre eux ont 50 ans ou plus. La succession des structures dirigées par des exploitants de 50 ans ou plus est incertaine. En 2010, la moitié de ces exploitants ne connaissaient pas leur successeur et 11% pensaient même que leur exploitation disparaîtrait à l'arrêt de leur activité. Cependant, l'incertitude sur l'avenir de l'exploitation se réduit avec l'âge : si près de six exploitants sur dix âgés de 50 à 60 ans ne connaissent pas le devenir de leur exploitation, seul un tiers des plus de 60

ans demeure dans cette incertitude, l'avenir de leur exploitation étant assurée pour 40% d'entre eux par un membre de leur famille.

Quatre viticulteurs sur dix ont au moins le niveau baccalauréat

Comme dans l'ensemble du bassin, plus de quatre viticulteurs sur dix ont au moins le niveau baccalauréat. À l'image de ce que l'on constate dans l'ensemble du bassin, le niveau de formation des viticulteurs augmente au fil des générations. Si parmi les 60 ans et plus, trois viticulteurs sur dix ont au moins le niveau baccalauréat, cette proportion s'élève à sept sur dix parmi les moins de 40 ans (figure 8).